

MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITE COTE D'AZUR

Décision portant nomination du jury d'admission de l'examen professionnel d'assistants ingénieurs, branche d'activité professionnelle C (sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique), emploi-type Assistant-e ingénieur-e en réalisation mécanique, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE COTE D'AZUR, session 2025

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2022 fixant les règles d'organisation générale, la nature des épreuves et la composition des jurys des examens professionnels de recrutement dans le corps des assistants ingénieurs prévus par le décret n°2022-703 du 26 avril 2022 créant une voie temporaire d'accès aux corps d'ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture d'examens professionnels pour le recrutement d'assistants ingénieurs,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission de l'examen professionnel d'assistants ingénieurs dans la branche d'activité professionnelle C (sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique), emploi-type Assistant-e ingénieur-e en réalisation mécanique, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE COTE D'AZUR, au titre de l'année 2025 :

Madame MORENO Corinne, assistante ingénieure, présidente, Université Côte d'Azur, Nice.
Monsieur CHERIAUX Gilles, responsable de la plateforme technologique , optique et photonique, vice-président, Centre national de la recherche scientifique, Nice.
Madame BERGER Frederique, assistante ingénieure, experte, Aix Marseille Université, Marseille.
Madame CASSAGNE Marie, assistante ingénieure, suppléante, Université Côte d'Azur, Nice.
Monsieur FERRANDO Alexandre, ingénieur, suppléant, Université Côte d'Azur, Nice.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Nice, le 9 septembre 2025

Pour le **Président d'Université Côte d'Azur**
et par **délégation**,
La **Responsable du Pôle Administration du Personnel**

Isabelle KERMORVAN :